

On a appelé tous les instituteurs sous les drapeaux et l'école prend fin pour lui après trois ans et demi, ou, disons, quatre ans, car on lui a donné quatre points.

Comme il n'y a plus d'instituteur, il a travaillé dans la ferme avec son père et les autres membres de la famille. Bientôt arrivent de l'Ouest les Italiens, qui brûlent le village, l'école et la demeure du garçon. Je lui ai demandé où il était allé à l'arrivée des Italiens. Je parle de la guerre de 1939-1945. Il m'a répondu que sa mère et son père l'avaient emmené dans les montagnes.

Après une année environ passée dans la montagne, ils revinrent dans leur village incendié. Le jeune garçon se souvient qu'ils l'ont reconstruit. Ils ont érigé ce que nous appellerions une cahute branlante, car la situation était incertaine, en Grèce, entre 1939 et 1945. Il n'y avait toujours pas de maîtres d'école. Ceux qui avaient survécu étaient dans l'armée grecque. Les partisans arrivèrent ensuite de la mer Égée apportant la guerre civile. Une fois de plus le village et la cabane de l'enfant sont incendiés et ses parents, pour la seconde fois, s'enfuient avec lui dans la montagne. Lors de l'entrevue avec le fonctionnaire chargé de l'enquête spéciale, j'ai demandé au jeune garçon: «Où viviez-vous? Sous la tente?» Il m'a répondu, par la bouche de l'interprète: «Sous la tente? Nous vivions dans la montagne. Il n'y avait pas de tentes. C'est l'armée qui les avait.»

Voilà comment cet adolescent a survécu à deux invasions de son village natal. Il n'a connu ni école, ni instituteur. En 1967, il arrive au Canada et le ministère de l'Immigration veut savoir pourquoi il a quitté si tôt l'école. J'ai dit au fonctionnaire chargé de l'enquête que le fait d'être passé par deux invasions devait valoir à ce jeune homme la cote la plus favorable, car il avait démontré qu'il pouvait survivre aux conditions les plus rigoureuses. Combien plus simple ne sera-ce pas pour lui de vivre et de fonder une famille au Canada, lorsque l'on considère les circonstances dans lesquelles il a vécu en Grèce.

Qu'est-ce qui se passe au ministère de l'Immigration? Je connais le cas d'un jeune Irlandais qu'on a amené au Canada, en 1939, parce que les bombardiers allemands allaient vraisemblablement se rendre en Irlande. Ce garçonnet est venu au Canada, il y a fréquenté l'école, mais le petit Grec a dû rester en Grèce. Il n'avait pas d'argent. Son école a été incendiée, comme sa maison d'ailleurs, et son instituteur servait dans l'armée grecque.

Que faisait le petit Irlandais à ce moment-là? Il recevait la meilleure instruction possi-

[M. Cowan.]

ble au Canada. Il allait à l'école régulièrement. Les bombardiers allemands n'ont jamais atterri en Irlande ni bombardé le village d'où il venait et, tenez-vous bien, nous lui avons donné un siège au Sénat et il a réussi à merveille. Il a traversé l'océan parce que la guerre faisait rage en Europe. Or lorsque le petit Grec survit à l'invasion italienne et à la guerre des partisans, nous lui disons: «Vous ne pouvez pas rester parce que votre degré d'instruction est insuffisant. Vous n'avez que 4 points alors que vous pourriez en avoir 20.» Pourquoi traiter avec tant d'égards le petit Irlandais qui est arrivé au Canada en 1939 et qui est resté loin du théâtre d'opérations, alors que nous disons à ce petit Grec de rentrer chez lui pour voir comment il s'en tirera si les Turcs s'emparent de son pays une fois le contingent canadien retiré de Chypre.

J'ai déjà demandé que l'on autorise ce petit berger à rester au Canada. Le ministère de l'Immigration a fait le grand effort en juin dernier, de saisir de l'affaire le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui lui a répondu que la Grèce avait actuellement un gouvernement stable. C'était sensationnel. J'ai sous la main une lettre du ministère de l'Immigration disant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclare que tout va bien en Grèce et que le gouvernement est très stable à la suite de la révolution d'il y a un an. Il y aura un an de cela en avril.

Or quelle est actuellement la situation en Grèce? J'ai ici le numéro du *Globe and Mail* du mercredi 20 mars. Sous le titre «D'après M. Martin, il est probable que la force de l'ONU reste cantonnée à Chypre», il est question d'une déclaration faite à la Chambre. Voici cet article.

● (4.20 p.m.)

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a laissé entendre hier, à la Chambre, que la prolongation jusqu'au 26 juin du mandat de maintien de la paix accordé à la force de l'ONU à Chypre ne sera pas la dernière.

Andrew Brewin, député néo-démocrate de Greenwood, avait demandé si, eu égard à l'amélioration du climat politique dans cette île de la Méditerranée, M. Martin pouvait assurer à la Chambre que cette prolongation serait la dernière.

M. Martin a répondu qu'il y avait eu «une certaine amélioration» mais qu'elle était insuffisante pour garantir que ce renouvellement du mandat serait le dernier.

La force de l'ONU à Chypre, dont les effectifs sont de 4,500 hommes, compte 900 Canadiens environ.

Voilà donc l'exposé concret et précis de M. Martin au sujet de la situation à Chypre. N'oubliez pas que les Turcs et les Grecs s'affrontent au sujet d'une ligne de démarcation. Le ministère de l'Immigration exerçait des